

COMMUNE DE CONDORCET
Registre des Arrêtés du Maire

Arrêté n°2019-40

de Police de Circulation
Chemin de la Draye

Le Maire de la Commune de CONDORCET,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2 concernant la sécurité du public,

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment le titre I, Police, du Livre II de la deuxième partie,

VU le code de la voirie routière,

ARRÊTE :

Article 1 :

Le chemin de la Draye est momentanément barré compte-tenu d'une défectuosité des éléments de voirie

Article 2 :

Le sens interdit actuellement en place est levé afin de permettre la circulation des riverains

Article 3 :

La circulation se fera en double sens

Article 4 :

La brigade de gendarmerie de Rémuzat est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Condorcet, le 05 août 2019



Le Maire de Condorcet,
Jean-Claude BRUS